

Essence et mazout—Contrôle des exportations

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Hier, le président des États-Unis a donné l'exemple au ministre et au premier ministre (M. Trudeau) en fixant le prix du carburant au détail. Nous n'avons pas de pouvoirs aussi étendus au Canada, mais comme le gouvernement fédéral a la mainmise sur les pipe-lines, il y a des moyens de protéger le consommateur canadien des sociétés pétrolières qui profitent des prix élevés aux États-Unis pour accroître inutilement les prix au Canada, et ajouter à leurs profits déjà gonflés. Le moment est venu pour le gouvernement d'agir. Il ne doit pas attendre que nous faisons face à une autre crise.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) disait tout à l'heure qu'il avait mis le gouvernement en garde contre ce qui se produit présentement. Or, hier, mon collègue de Compton (M. Latulippe) présentait à la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, une motion à l'effet que la Chambre s'ajourne afin d'étudier toute cette question du pétrole, de la gazoline et de l'huile brute. A ce moment-là, la présidence déclarait, et je cite:

... le ministre a comparu devant le comité relativement à la question de la production et de la distribution des produits pétroliers. Je fais allusion à ces discussions antérieures non pas pour prétendre que la question a été vidée et qu'elle ne doit pas faire l'objet d'autres débats, mais parce qu'il s'agit simplement de déterminer s'il y a dans ce problème l'élément d'urgence immédiate et l'élément de «faits récents» normalement requis pour justifier un débat d'urgence en vertu de l'article 26 du Règlement.

Monsieur l'Orateur, 24 heures après, le ministre fait une déclaration à l'effet que la question est urgente. Il dit maintenant que nous devons immédiatement prendre des mesures pour contrôler l'exportation de notre production de pétrole, de gazoline et de l'huile de chauffe.

Le ministre disait également, et je cite:

Pour conclure, je voudrais rappeler à la Chambre que l'Est canadien dépend nécessairement de l'économie pétrolière internationale.

Pas de l'industrie du Canada, non, mais de l'industrie internationale.

Il faudra continuer à importer des produits raffinés. Ces produits ne seront pas faciles à obtenir cette année...

Cela veut dire que l'Est du Canada est en danger; nous n'avons pas l'assurance que les pays qui, actuellement, fournissent cette production à l'Est du Canada pourront continuer à le faire.

Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, l'Est du Canada s'étend de Kingston à l'océan Atlantique, et l'Ouest du Canada, de Kingston à l'océan Pacifique; cela veut dire qu'une partie de l'Ontario, toute la province de Québec et les provinces Maritimes font partie de l'Est du Canada. Les citoyens de l'Est n'ont pas du tout l'assurance que les pays exportateurs pourront nous vendre les produits raffinés dont nous avons besoin.

Le ministre ajoutait, et je cite:

Ces produits ne seront pas faciles à obtenir cette année, particulièrement pour ce qui est de l'huile de chauffe, mais le gouverne-

[M. Douglas.]

ment s'attend à ce que les sociétés pétrolières canadiennes fassent tous les efforts...

Il n'est pas sûr encore.

... voulus pour s'assurer que nous commençons la saison froide munis de réserves suffisantes.

Monsieur l'Orateur, nous sommes au mois de juin. Pourquoi attendre deux ou trois autres mois pour prendre des mesures efficaces qui permettraient aux producteurs de l'Ouest canadien—de l'Alberta et du reste du Canada—de garantir à l'Est du Canada la gazoline et l'huile de chauffe nécessaire pour l'hiver prochain. On arrive toujours trop tard pour présenter des mesures, après avoir répété pendant des mois que la situation n'était pas urgente. Maintenant, on nous annonce «de tous bords tous côtés» que les prix de la gazoline et de l'huile de chauffe augmenteront. Par contre des producteurs d'Alberta se plaignent du fait qu'ils pourraient augmenter leur production pour desservir le vaste marché canadien, et l'on défend à l'Alberta d'exporter. Très bien, mais organisons-nous pour importer de l'Alberta et des provinces productrices de pétrole, afin que leur production soit acheminée vers l'Est du Canada et que les citoyens de cette région bénéficient des richesses naturelles de l'ensemble du Canada, et que les citoyens de l'Ouest bénéficient des autres richesses naturelles dans d'autres domaines.

* * *

[*Traduction*]

LE DRAPEAU NATIONAL

LA DÉSIGNATION DU JOUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement de la Chambre pour proposer:

Que, pour affirmer notre fierté et affermir notre unité nationale, une date annuelle soit désignée comme le Jour du drapeau national, et que, pour traiter des divers aspects de la mise en œuvre de cette initiative dont le choix d'une date, un comité de la Chambre formé de représentants de tous les partis soit nommé et chargé de présenter un rapport et ses recommandations au cours de la présente session.

La motion est appuyée par le député de York-Est (M. Arrol).

M. l'Orateur: Le député vient de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

● (1430)

Des voix: Oh oh!

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Le député de Saint-Boniface soulève la question de privilège.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je rejette catégoriquement les allégations d'un député con-